



CLUB D'ÉCHECS D'AVOINE

39e OPEN D'ÉCHECS D'AVOINE 2025
RÈGLEMENT INTÉRIEUR – version française



Article 1 : Organisation

L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club.

Le club d'Avoine organise le 39e Open International d'échecs d'Avoine du 19 au 27 juillet 2025 :

Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

Numéros de téléphone de la salle de jeu : 09 61 22 07 95 (bureau) et 02 47 58 40 84 (buvette)

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du tournoi.

Article 2 : Droit à l'image

Durant le tournoi, lors des parties d'échecs et des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse ou internet. Les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films doivent se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1re ronde.

Article 3 : Homologation et principe d'appariement :

Le tournoi est homologué FFE (n°67092) et compte pour le classement FIDE d'août 2025.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en neuf (9) rondes, selon les règles C04 du manuel de la FIDE.

Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement ELO pour que les appariements soient moins déséquilibrés.

Ces points sont retirés après la fin de la 7e ronde.

Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel recommandé par la FFE

Article 4 : Formalités d'inscription

Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs (*affichée à côté du présent règlement*).
- Fournir les renseignements personnels suivants :
 - nom et prénom ;
 - fédération représentée et code FFE ou FIDE ;
 - classement ELO (national ou international).
- S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
 - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 60 €
 - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 30 €

L'inscription est gratuite pour les GMI(F), MI(F), les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

- Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Le Comité d'Organisation demandera aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.

Seront appariées à la 1re ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.

Les personnes qui se sont inscrites et ont payé par internet sont dispensées de pointage.

- En cas d'absence ou de renoncement à participer à l'Open d'Avoine, un remboursement est possible sous réserve d'avoir prévenu l'organisation avant la fin du pointage.

La liste de départ est officiellement close le samedi 19 juillet 2025 à 14 h ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Collège des arbitres

Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Élite 1
Arbitres Adjoints : Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Open 2
M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Élite 1

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 6 : Horaires :

Accueil et renseignements	samedi	19/07/2024	De 9:00 à 14:00
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	19/07/2025	14:00
Ronde n°1	samedi	19/07/2025	15:00
Ronde n°2	dimanche	20/07/2025	14:00
Ronde n°3	lundi	21/07/2025	14:00
Ronde n°4	mardi	22/07/2025	14:00
Ronde n°5	mercredi	23/07/2025	14:00
Ronde n°6	jeudi	24/07/2025	14:00
Ronde n°7	vendredi	25/07/2025	14:00
Ronde n°8	samedi	26/07/2025	14:00
Ronde n°9	dimanche	27/07/2025	9:00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	27/07/2025	16:30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

Plan vague de chaleur

Dans le cas d'une éventuelle canicule (maximale à 35 °C ou plus), le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n^{OS} 2 à 8 à **9:00 du matin**, au lieu des 14:00 prévues.

La décision à propos d'un tel changement sera annoncée au plus tard à l'ouverture de la précédente ronde.

Article 7 : Affichage des appariements :

Une liste des appariements est communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente, sur le site internet du club.

La liste des appariements est définitive à 00:01 le jour suivant la fin de la ronde précédente.

Passé ce délai, l'arbitre principal décide s'il est nécessaire de changer les appariements et publiera la liste corrigée au plus tôt le cas échéant.

Article 8 : Cadence de jeu

Les parties se jouent à la cadence Fischer (*tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte*).

Pour une partie, sont alloués à chaque personne :

90 min + 30 sec/coup, suivis de 30 min + 30 sec/coup si 40 coups ou plus ont été achevés.

Article 9 : Absences : Forfaits et BYE

- Toute personne prévoyant de s'absenter à une ronde doit prévenir l'arbitre dès que possible. Une absence prévenue ne peut être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre.
 - Pendant l'intégralité du tournoi, toute personne peut se déclarer forfait pour une ronde : elle sera retirée des appariements et ne recevra pas de point.

- Pour les rondes 1 à 6, la première absence dont l'arbitre est informé à l'avance est considérée comme un BYE à 0,5 point, sauf demande explicite de la personne.
- **Les joueurs et joueuses bénéficiant de conditions n'ont plus le bénéfice du demi-point à partir de la ronde 2.**
- Jusqu'à trois (3) absences, forfait ou BYE, sont autorisées : toute personne ayant au moins quatre (4) absences sera définitivement retirée des appariements, sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Une personne désignée par l'organisateur pourra être intégrée au tournoi si un nombre impair de joueurs sont présents lors de l'appariement. Cette personne n'étant présente que lorsque c'est nécessaire, elle pourra avoir plus de trois (3) absences pendant le tournoi.
- Toute personne absente sans avoir prévenu l'arbitre sera considérée comme ayant abandonné le tournoi, sauf si l'absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Une absence non notifiée et non justifiée sera signalée à la FFE, qui pourra prendre une sanction et la transmettre à la fédération de la personne concernée.

Article 10 : **Comportement durant les rondes**

- Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :
 - Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
 - Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour de jouer.
 - Éviter toute discussion, lecture ou communication suspecte.
 - Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.
 - L'alcool est interdit dans les salles de jeu.
 - Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu, est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.
 - Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion
 - de l'espace de jeu pour une première remontrance,
 - de la manifestation en cas de récidive ;
- Les appareils électroniques, en particulier ceux capables de suggérer des coups d'échecs, sont indésirables dans la salle de jeu. (*notamment : téléphones et montres, connectées ou non*)
 - Ils sont tolérés s'ils sont totalement éteints, rangés près de la table de jeu et ne sont pas directement accessibles pendant la partie. Ils ne sont pas autorisés sur la table de jeu, même si la batterie est retirée. Ils peuvent également être rangés à un endroit désigné par l'arbitre.
- Toute personne ayant un tel appareil sur elle pendant sa partie recevra une sanction allant d'un avertissement à l'exclusion pour une ou plusieurs rondes.
- Les spectateurs et spectatrices peuvent apporter un tel appareil dans la salle de jeu, mais ne peuvent pas le sortir tant que des parties sont en cours, sous peine d'exclusion de la salle.
- Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
 - signifier la perte immédiate de sa partie
 - prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
- L'arbitre peut autoriser l'utilisation d'un tel appareil en cas de force majeure ou pour raison médicale.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non-fumeur. L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la salle de la buvette.
- La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 11 : **Dispositions concernant le délai de retard autorisé**

La partie est perdue par forfait pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45

minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Ce forfait sportif, noté 1-F ou F-1, n'est pas pris en compte dans le calcul des variations ELO des deux adversaires concernés. Le vainqueur conserve le point acquis pour l'attribution des appariements et du classement final.

Article 12 : Dispositions concernant les propositions de match-nul par accord mutuel

Il n'y a aucune condition de temps de jeu ou de nombre de coups joués restreignant les propositions de nul par accord mutuel.

Les adversaires peuvent toutefois être sanctionnés pour manquement à l'éthique sportive s'ils enfreignent manifestement la **Charte des joueurs et joueuses d'échecs**.

« Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. »

Article 13 : Gestion des coups illégaux

- Le **2^e coup illégal achevé et constaté par l'arbitre** fera perdre la partie.
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
 - Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la FIDE : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit, mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

Article 14 : Formalités de fin de partie

- À l'issue de chaque partie, les adversaires :
 - s'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation, sans contradiction entre elles ;
 - signent leur feuille de notation et contresignent celle de l'adversaire ;
 - remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
 - remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevalets nominatifs, à la table des arbitres de leur salle, où ils enregistrent leur résultat sur le logiciel Sharly Chess ;
 - partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

Article 15 : Classement final et Départages en cas d'ex aequo

Le classement général est établi :

- d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;
Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point
- puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2
*Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;
NOTE : par dérogation à l'article C07-16.6, la gestion des parties non jouées s'effectue suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*
- puis par la performance ELO réalisée.
Moyenne ELO des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.

Article 16 : Récompenses

La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.

Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.

Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories, s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite.

Exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.

Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué, les prix par tranche de classement ELO sont prioritaires sur les prix par catégorie d'âge.

Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour lesquels ce joueur n'a pas été primé.

Si une personne devant recevoir un prix ne peut être présente à la remise des prix, elle doit prévenir l'organisateur pour désigner une personne qui récupérera le prix sur la scène à sa place.

Un prix non distribué ne sera pas envoyé par voie postale et reste propriété de l'organisation.

Les trois joueurs et joueuses en tête de chaque classement général et féminin doivent être présentes sur scène pour récupérer leurs prix, aucune procuration ne sera autorisée dans ce cas.

Article 17 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.

- Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale :
 - si la décision est contestée pendant la partie, celle-ci continue suivant les directives de l'arbitre ;
 - la personne contestant la décision doit se faire connaître auprès de l'arbitre principal dans l'heure qui suit la fin de la partie ;
 - la personne et l'arbitre concernés par la décision écrivent un bref rapport expliquant la décision et son contexte ;
 - le jury d'appel ne juge que l'application des règles du jeu, des règles de Fair-Play et du règlement intérieur;
 - le jury peut changer le résultat de la partie concernée et recommander des sanctions disciplinaires envers une personne concernée avec l'accord du Comité d'Organisation, dans l'intérêt du tournoi ;
 - aucune décision du jury d'appel ne peut être contestée pendant la durée du tournoi, toute personne concernée peut cependant saisir la Commission des Appels Sportifs de la FFE sous 10 jours après la réception de la décision.
- Sa composition est la suivante :
 - deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)
 - trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)
 - si le nombre de personnes devient pair suite à des indisponibilités ou des incompatibilités, une personne membre du collège des arbitres non concernée directement par la décision contestée

Une personne membre du jury d'appel ne peut statuer sur une décision qui la concerne, concerne au premier chef une personne qu'elle encadre, ou concerne un membre de sa ligue (pour les personnes jouant sous le drapeau français), ou un membre de sa fédération (pour les personnes jouant sous un autre drapeau).

Article 18 : Si vous avez d'autres questions

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Article 19 : Règles sanitaires en cas de pandémie

Quelques rappels de bon sens :

En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être instauré en cours de tournoi en cas de consignes des autorités sanitaires ;

Il est conseillé de se désinfecter les mains régulièrement ;

Le port du masque est conseillé, mais pas obligatoire.

Au début de la partie et à la fin, les adversaires peuvent se saluer sans se serrer la main, selon leurs préférences.

Pour les arbitres,
M. Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,
M. Jean-Louis SALVAING





CLUB D'ECHECS D'AVOINE
Article 1 : Preamble

AVOINE CHESS OPEN 2025
REGULATIONS – English



Governing body of the Avoine 39th International Chess Open is the Avoine Chess Club.

Chief organizer : Jean-Louis SALVAING.

The tournament takes place in Avoine (France), from 19 July to 27 July 2025 :

Venue : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

In case of emergency : +339 61220 795 (Organizers) / +332 47584 084 (waiting room)

The Governing body will take any decision it deems necessary for the tournament

Article 2 : Right to the image

Throughout the tournament, during chess games or other activities, photos and videos will be taken and published on the Avoine Chess Club website and/or in the press. People not wanting to have their picture taken must let the organizers know before the start of the first round, in accordance with French law.

Article 3 : Official recognition and pairings

The tournament will be taken into account for the FIDE August 2025 rating calculation.

The game rules are the FIDE laws of chess effective from Jan. 1 2023.

The pairings will be done according to FIDE Swiss Dutch rules, using a progressive acceleration system :

Virtual points will be given according to ELO rating and tournament results in order to balance pairings.

Those point will disappear after the end of round 7.

The pairings manager will be the latest available version of the programme recommended by the French Chess Federation (FFE).

Article 4 : Registration

Each person registering shall :

- behave according to the Chess Player Charter
- give the Organizers the following personal information :
 - first and last name,
 - Home Federation and FFE or FIDE ID,
 - ELO rating (FIDE or national for FRA members).
- Pay registration fees :
 - For people 20 years old and older (on 1 January 2025) : €60
 - For people 19 years old and younger (on 1 January 2025) : €30
 - Fees are waived for (W)GM and (W)IM, titleholders, as well as ICCF GM titleholders who are also members of FFE, provided they have notified the Organizers up to 48 hours in advance.
- People having FRA FIDE code must hold an FFE level A licence.
 - The governing body shall ask unlicensed French players to pay on site the fees required to obtain a level A licence with the Avoine Chess Club.

Only people who paid registration fees will be paired during the first round.

People who registered and paid upfront on the internet need not check in.

- They must notify organizers of their absence for the first few rounds or the entire tournament 1 hour before the start of the first round at the latest, or their registration fee will not be refunded.
- The starting list is official on Saturday, 19 July 2025 at 2 p.m (14:00) ; however, latecomers registering

after this point may be paired among themselves up to available spots

Article 5 : Arbiters

Chief Arbiter: FA Paul Adrien SALLY (Parings Officer).

Arbiters: NA Julie COLIN.
NA Noël DAL PRA.
FA Sammy PLAT.

The Chief Arbiter may give another person the role of Arbiter temporarily.

Article 6 : Timing:

Reception and information	Saturday	19/07/2025	From 09:00 to 14:00
Closure of the initial registration list	Saturday	19/07/2025	14:00
Round 1	Saturday	19/07/2025	15:00
Round 2	Sunday	20/07/2025	14:00
Round 3	Monday	21/07/2025	14:00
Round 4	Tuesday	22/07/2025	14:00
Round 5	Wednesday	23/07/2025	14:00
Round 6	Thursday	24/07/2025	14:00
Round 7	Friday	25/07/2025	14:00
Round 8	Saturday	26/07/2025	14:00
Round 9	Sunday	27/07/2025	09:00
Awards ceremony	Sunday	29/07/2025	16:30 (Cultural Centre auditorium)

In case of heatwave

In case of a heatwave (afternoon temperature ≥ 35 °C), the governing body shall change the time of round start from 2 pm to 9 am.

Such a decision shall be announced at the start of the previous round at the latest.

Article 7 : Pairings display

A list of provisional pairings will be published as soon as possible after the end of the last game of the previous round on the FFE and Avoine Chess Club websites, for information purposes only.

The pairings list is considered final at 12:01 p.m. (00:01) the day following the end of the previous round.

After this time, the Chief Arbiter decides if it is necessary to change the pairings, and shall publish the corrected list as soon as possible.

Article 8 : Time control

Games are played using a Fischer increment time control

During a game, each player is given 90 minutes for 40 moves, then 30 minutes for the rest of the game, with a 30 seconds increment starting from move one (1).

Article 9 : Half-point bye and Zero-point byes

A player may decide to not play a round, in which case they must tell the arbiter as soon as possible. Once the arbiter is advised, that player cannot cancel this absence, except if the arbiter decides otherwise. If a player does not advise the arbiter of an absence, the player will not be paired for the rest of the tournament, except if the Chief Arbiter is given a satisfactory reason. A failure to advise the arbiter will result in an investigation, which may result in disciplinary action from the French Chess Federation and the player's own federation (if different).

- For the whole tournament, any player may take a zero-point bye: they will not be paired and will not receive a point that round.
- During rounds 1 through 6 (inclusive), the first zero-point bye will automatically become a half-point bye,

except if the player asks otherwise.

- No further half-point bye will be given, and **no half-point will be given to players with conditions after round 1.**
- Players may only take up to three (3) total byes: any player with at least four (4) byes will be excluded from the competition, except if the arbiter decides otherwise.

The organizer may field a player to avoid pairing an odd number of players, this player may have more than three (3) zero-point byes if necessary.

Article 10 : **Player behaviour**

To allow the smooth running of the tournament, please :

- Stay inside the playing venue (the playing zones, lavatories, refreshment area and the area adjacent to those for smokers) while your game is in progress
 - Do not walk far away from your board without an arbiter's permission when it's your turn to play.
 - Avoid talking or reading about any chess game while your game is not over.
 - Do not analyse or play on the chess boards of the game rooms, even on vacant boards : an analysis tent is available to people whose game ended.
 - Do not commentate or intervene on a game that is not yours, or you may be excluded from the game zone (for first offenders), or even the tournament (for repeat offenders).
- Electronic devices, especially those capable of suggesting moves, are undesirable in the game zone (including, but not limited to, phones and watches of any kind).
 - They are tolerated if they are completely off, inaccessible during the game, and do not move from the table (for instance: kept in a vest or backpack that will not be transported or moved during the game; they must not be left on the table, even without battery). They may also be stored in a designated spot.
 - If a player provably has such a device on themselves, they will receive a sanction ranging from a warning to an exclusion for possibly multiple rounds.
 - Spectators may carry such devices on them in the playing area, but must not have it in their hands, or they will be excluded from the playing area.
 - If one such device emits a sound, the person it belongs to will :
 - lose their game and their opponent will win (if both players played zero or one move each, the game will not be rated, and the players may play again later),
 - be asked to leave the playing zone, if they do not have a game in progress.
 - In case of force majeure or for medical reasons, the Chief Arbiter may allow the use of such a device.
- In accordance with French law, indoor rooms are non-smoking. The smoking area, where cigarette butt bins are located, is the outside space adjacent to the refreshment area.
 - A player not present for a round without notifying the Chief Arbiter and the Pairing Officer beforehand will not be paired in the next rounds and will be assumed to have abandoned the tournament.
 - A player abandoning the tournament without notifying the Chief Arbiter will be sent a letter of enquiry. If they do not respond in a way the Chief Arbiter deems satisfactory within 15 days, a report will be sent to the National Arbiter Board, who may refer the matter to FFE disciplinary authorities.
 - Only service animals are allowed in the playing venue.

Article 11 : **Authorized delay period**

A player who is not present at the board 45 minutes after the effective start of the round will lose their game by forfeit.

This forfeit, notated by 1-F or F-1 in result grids, is not taken into account for ELO rating computations of both opponents. The player whose opponent forfeited keeps the benefit of a point for pairings and final rankings.

If neither of the players are present, the double forfeit is notated F-F and no point will be awarded.

Article 12 : Draw by mutual agreement

There is no restriction for draw by mutual agreement.

Opponents may, however, be penalized for breaches of sporting ethics if they manifestly infringe the Chess Players' Charter.

« The sharing of the point by mutual agreement must not be the result of considerations whose ins and outs are outside the sporting context and can only take place when there is a real confrontation on the chessboard. »

Article 13 : Illegal moves

The second (2nd) completed illegal move of a player will end the game with their loss and the win of their opponent (however, the game will be drawn if the opponent cannot checkmate the player with legal moves)

An illegal move must be signalled to an arbiter, or observed by the arbiter themselves ;

- Reminder on the laws of chess :
 - 7.5.3 : If the player presses the clock without making a move, it shall be considered and penalized as if an illegal move.
 - 7.5.4 : If a player uses two hands to make a single move (for example in case of castling, capturing or promotion) and pressed the clock, it shall be considered and penalized as if an illegal move.

After the arbiter observed the illegal move, the position, and clock will be adjusted according to article 7.5.5 of the laws of chess.

Article 14 : End of game formalities

At the end of each game, both players :

- Ensure that the result of the game is written down clearly, unambiguously and coherently on both scoresheets,
- Sign their scoresheet and counter-sign their opponent's,
- Put the board back to the starting position,
- Give the arbiters, or their assistant, both the original (white) scoresheets, and both nameplates, and record their result using the Sharly Chess software.
- Leave their table clean for the next round : rubbish bins are located at the entrances of the rooms.

Article 15 : Final rankings and tie-breaks

The final ranking is established as follows :

- First, according to acquired game points;
Each round gives: 1 point for a victory, 0.5 points for a draw, and 0 points for a loss
- Second by the Buchholz cut 2 system;
The sum of the opponents' adjusted scores (equal to score if a player played all 9 games), minus the 2 worst adjusted scores
NOTE: according to article C07-16.6, unplayed game management uses the FIDE recommendations prior to April 2024.
- Third by Tournament Performance Rating.
Average rating of opponents, with the addition of a "performance value" depending on the player's score.

Article 16 : Awards

The awards list will be published in the opening bulletin and will be displayed at the start of the Open.

Every award of that list will be awarded in order of the final ranking, without sharing (for either general prizes or special prizes).

Special prizes only apply to players in the relevant category, and not to anyone else.

In case a player earns multiple prizes, only the highest one will be awarded to them, ELO category prizes have priority over age category prizes.

A prize that is not awarded in that way will be redistributed to the next available players in the category until no prize is left in the pool.

If a person is to receive an award but cannot be present at the ceremony, they can tell the organizer that a proxy will receive the award in their place.

A prize that was not received directly or through a proxy will not be sent via the post office, and will stay the property of the governing body.

No such proxy will be allowed for both the first three general prizes, and the first three women prizes: they must be present for their prizes to be distributed.

Article 17 : Appeals' Committee

An Appeals Committee will be created during the first round and immediately displayed in the tournament rooms.

It will be composed of :

- Two members of the Governing board (+ 1 substitute)
- Three players (+ 1 substitute)
- If the number of members becomes even, an arbiter who is not linked to the contested decision.

This committee may be called upon to contest any arbiter's decision.

- If the decision is contested during the game, play shall continue according to the arbiter's ruling.
- The contesting player must file an appeal with the Chief Arbiter within one (1) hour after the end of their game.
- Both the player and the arbiter whose decision was contested must write a short report on the decision and its context.
- The Appeals' committee shall rule on the application of the Laws of Chess, Fair-Play rules and those current regulations
- The committee may decide to change the result of the game if necessary, and may recommend disciplinary action to the governing body, strictly in the tournament's best interest.
- Any decision by the Appeals' committee is final for the duration of the tournament, but it may be appealed later to the FFE Appeals Commission (Commission des Appels Sportifs) within ten (10) days following the written decision.

A member must not decide on matters concerning themselves, nor a player they are related to or coach, nor a player belonging to their own league (for FRA players) or to their federation (for non-FRA players).

Article 19 :

At any time, any situation not covered in these regulations shall be judged according to FFE and FIDE regulations.

Article 20 : Health rules

Common sense reminders :

By participating, you agree to respect the health rules that health authorities may impose during the tournament.

Regular hand disinfection is recommended.

Wearing a face mask is recommended.

At the start and end of a game, players may or may not shake hands, each according to their preference.

For the arbiters,
FA Paul-Adrien SALLY

For the Governing body,
Jean-Louis SALVAING

